Ville de Genève
Conseil municipal

QE-577

10 mars 2021

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 décembre 2020 de M. Matthias Erhardt: «Quels critères pour actionner le dispositif «grand froid»?»

TEXTE DE LA QUESTION

Sur son site internet, la Ville de Genève présente son dispositif «grand froid» (ouverture d'abris de la protection civile, etc.). En revanche, les critères permettant d'actionner ce dispositif ne sont pas spécifiés.

Le Conseil administratif est prié d'expliquer les critères permettant de mettre en place ce dispositif, respectivement d'y mettre fin.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le plan grand froid (PGF) consiste en une mise en adéquation de l'offre de places d'hébergement d'urgence, en cas de grand froid, de façon à pouvoir mettre à l'abri toutes les personnes sans domicile fixe qui seraient sans solution d'hébergement.

Chaque année, le PGF se prépare au plus tard à l'automne. Cette première étape s'effectue en concertation avec les différents services impliqués, soit le Service logistique et manifestation (LOM) et le Service social (SOC). En se basant sur le nombre de places d'hébergement d'urgence prévues dans l'ensemble du dispositif pour l'hiver approchant, les services identifient alors les constructions de la protection civile (PCi) qui pourront être exploitées. Ces dernières sont ensuite préparées pour l'accueil des bénéficiaires.

Le PGF est activé par la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), sur conseil du Service d'incendie et de secours (SIS) et du SOC, sur la base du bulletin météo de Météo Suisse. Celui-ci analyse la situation climatique sur une période de sept jours et inclut une indication concernant une possible vague de grand froid selon les critères ci-dessous.

Les critères suivants seront utilisés:

a) Tmax <= 0° la journée, Tmin <= 0°: journée de gel.

b) Tmax <= 0°, Tmin entre -5 et -10° la nuit: grand froid.

c) Tmax <= 0°, Tmin < -10° la nuit: froid extrême.

Dans tous les cas, la durée (en jours) et le vent (refroidissement éolien) seront pris en compte.

Dans les jours qui précèdent un éventuel grand froid, le SOC et le SIS invitent les membres de la coordination du PGF à un état des lieux de la situation. Cette coordination est composée des services suivants:

– Service logistique et manifestations (LOM);
– Unité de Protection civile Ville de Genève (PCi Ville de Genève);
– Service d'incendie et de secours (SIS);
– Service social (SOC);
– police cantonale;
– police municipale;
– centrale 144 (HUG);
– UMUS (IMAD);
– Service du médecin cantonal (DGS/SMC);
– partenaires associatifs du réseau d'accueil d'urgence.

Durant cette séance, les partenaires échangent sur la situation du sans-abrisme à Genève, en évoquant le nombre de places disponibles, le nombre estimé de personnes dans la rue ainsi que leur profil (femmes, hommes, mineurs, familles). Ce point de situation a pour fonction de s'assurer que le plan prévu pourra répondre à l'ensemble des besoins. Si ce n'était pas le cas et pendant toute la durée du PGF, le SIS alerterait la cellule ORCA (ORganisation des secours en cas de CAtastrophe et de situation exceptionnelle – organe cantonal) afin d'adapter le dispositif en permettant, par exemple, l'ouverture de nouveaux abris PCi dans d'autres communes.

Hiver 2020-2021

Concrètement, le PGF a été déclenché une première fois, du vendredi 8 janvier au soir jusqu'au mercredi 13 janvier 2021 au matin. Le plan a été déclenché à nouveau du jeudi 11 février au soir jusqu'au mardi 16 février 2021 au matin. Les prestations suivantes ont été déployées:

– l'ouverture de l'abri PCi Pâquis-Centre, cinq nuits la première fois, cinq nuits la seconde, avec du personnel du SOC;

– le doublement de la tournée nocturne du SOC sur le territoire de la Ville (22 h à 1 h) pour laquelle la PCi met à disposition un chauffeur et un véhicule;

– l'élargissement des horaires des structures d'accueil de jour et de nuit (selon planification qui tient compte du Covid), avec une ouverture à 18 h 15 au lieu de 19 h 15, et un accueil de 14 h à 17 h à la Salle communale de Plainpalais, deux jours lors du premier grand froid et quatre jours de suite lors du second;

- une coordination quotidienne du PGF avec le SIS, ainsi qu'un partage d'informations entre tous les partenaires et la direction du DCSS. Le suivi quotidien de la météo permet de projeter la levée du PGF ou son maintien;
- la transmission d'une information concernant les actions à mener à la population via un communiqué de presse et une actualité sur le site de la Ville de Genève.

A noter également que lorsque le PGF se prolonge au-delà de quatre nuits, comme ce fut le cas lors des deux déclenchements de cet hiver, la PCi Ville de Genève en reprend alors la gestion, avec le soutien du SOC.

Enfin, dans la mesure où la survenance d'un épisode météorologique de type «grand froid» est incertaine, aucune dépense y relative n'est intégrée dans le budget de la Ville de Genève mais assumée par les services à ressources constantes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos